



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2026AC-053

**Portant réglementation du stationnement
sur le parking de l'Espace d'Animation
pour le Tournoi de Pétanque de l'Association
Goshindo Pays de Fillière**

Le Maire de la Commune de Groisy,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,
- Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- Vu la demande de Monsieur Jean-Baptiste GRAS, Président de l'Association de Goshindo Pays de Fillière 207 route de Lécy 74570 GROISY,

Considérant qu'en raison de l'organisation du Tournoi de Pétanque sur le parking en gravier de l'Espace d'Animation, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

Article 1

En raison de l'organisation du Tournoi de Pétanque organisé par l'Association Groisy Rallye Sport, le stationnement sur le parking en gravier de l'Espace d'Animation sera réglementé du **samedi 26 juin de 06h00 au samedi 26 juin à 23h00**.

Article 2

Durant la période énoncée à l'article 1, le stationnement sera interdit sur le parking supérieur dit en gravier de l'Espace d'Animation et autorisé sur la partie inférieure dite enrobée.

Article 3

La pré signalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'Association, et en accord avec les Services Techniques de la Commune.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion de cette fermeture de parking relèvera de la responsabilité de Monsieur Jean-Baptiste GRAS, Président de l'Association de Goshindo Pays de Fillière.

Article 5

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur Jean-Baptiste GRAS, Président de l'Association de Goshindo Pays de Fillière,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

1. à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. à Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Groisy-Thorens,
4. à Monsieur le Responsable du Centre d'Exploitation des Routes Départementales de Groisy (CERD),
5. à Monsieur Jean-Baptiste GRAS, Président de l'Association de Goshindo Pays de Fillière,

Fait à Groisy, le 27 mai 2026

**Le Maire,
Christophe SIBILLE**

Acte certifié exécutoire :
Publié et notifié le : 27 mai 2026

**Le Maire,
Christophe SIBILLE**

